

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20260629-D2026616-DE
Reçu le 02/07/2026

Délibération : D2026-6-16

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt six, le lundi 29 juin à 19h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 23 juin 2026

Présents : Mesdames Béatrice COURTEL, Anne DUBOIS, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Louise NADEAU-CASTAING, Martine SEGUIN, Isabelle TRANCHET, Stéphanie DULAC, et Messieurs Sébastien DAMASE, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Franck INGREMEAU, Pascal LAFENETRE, Vincent MORA, Jean-Philippe MORAUD, Antoine PASCAUD, Eric SCHURR,

Excusés : Mesdames Manitraritiana FITAHIANA qui a donné pouvoir à Bénédicte MONTEGU et Angélique VAZART

Objet :

**Budget Commune :
Remboursement de frais
engagés par l'Association des
Parents d'Elèves**

Secrétaire de Séance : Monsieur Franck INGREMEAU

Après le 1^{er} épisode de canicule en mai, pour pallier au dysfonctionnement du système de rafraîchissement d'air de l'école, et pour prévenir une future vague de chaleur, la commune de Dirac a décidé d'acheter des brumisateurs mobiles à installer dans la cour.

Les magasins de proximité étant en rupture de stock, l'Association des Parents d'Elèves s'est proposée pour prendre en charge la commande et l'achat de ce matériel. Le montant global des achats est de 112.91 €.

Il convient donc de rembourser à l'Association des Parents d'Elèves les frais engagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE de rembourser à l'Association des Parents d'Elèves la somme de 112.91 €.

Vote

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire

Emis le **1^{er} juillet 2026**, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le **1^{er} juillet 2026**

Bénédicte MONTÉGU

